

A bout de ressources, la Compagnie adressa, le 15 avril 1876, à MM. les membres du Conseil municipal, un exposé de sa situation financière, dans l'espoir que la ville achèterait ce pont, qu'elle ne paierait que ce qu'il vaut dans l'état où il se trouve présentement. La concession ne prenant fin qu'en 1892, la ville pourrait, pour ne pas changer son budget, payer par annuité une somme déterminée, 10,000 francs par exemple, ce qui porterait le capital à 115,000 francs, soit une perte réelle de 75,000 francs pour la Compagnie.

Dans le cas où la ville de Lyon refuserait à accéder à la demande de la Compagnie du pont de la Boucle, celle-ci réclamerait une subvention raisonnable qui permette de remettre le pont en état le plus promptement possible, sur un plan adopté, ou, à défaut de subvention, lui accorder l'autorisation d'élever le péage à 05 centimes par personne, et une prolongation de concession de 15 ans.

Le 19 avril, M. le Préfet remit l'affaire entre les mains du Conseil municipal, pour l'examiner, mais sans faire de propositions.

Le 8 juin, les membres du Conseil d'administration de la Compagnie de la passerelle, adressèrent à MM. les Conseillers municipaux une note explicative, indispensable, disaient-ils, pour les éclairer sur la situation,

En septembre, un deuxième dossier fut remis au Conseil municipal. Il contenait une pétition à M. le Président de la République, à l'occasion de son passage à Lyon, demandant également le rachat de la concession par la ville.

L'honorable M. Dubois, conseiller municipal, chargé d'examiner cette importante affaire, s'en acquitta avec cette juste appréciation qui fait distinguer tous ses rapports ; aussi n'avons-nous pas hésité à lui faire de